

## CPLN – Assainissement des bâtiments ([19.011](#))

### Un rapport qui pose des questions



La députée Annie Clerc a donné la position du groupe socialiste.

« En 2014, le Grand Conseil a accordé un crédit d'engagement de 34'100'000.- frs pour l'assainissement technique et énergétique de l'enveloppe des bâtiments A et B et la reconstruction du bâtiment C du centre professionnel du littoral neuchâtelois. Énorme chantier planifié initialement en six étapes sur 5 ans afin de permettre au CPLN de fonctionner et aux étudiants de se former. Énorme chantier réduit dans son enveloppe financière pour des raisons politiques avec, entre autres, des aménagements extérieurs quasi inexistantes et des divers et imprévus sous-estimés à 4,15 % du crédit alors que la sagesse pour un dossier de rénovation aurait dû l'établir entre 8 et 10 %. Énorme chantier aussi quand on sait qu'une rénovation est bien plus compliquée que la construction d'un bâtiment neuf et qu'elle apporte son lot de surprises, parfois bonnes, souvent moins bonnes. Et le dossier CPLN n'a pas dérogé à la règle. La reconstruction à neuf du bâtiment C a permis d'économiser 1'500'000.- frs dont une partie a été utilisée pour rénover les couloirs du bâtiment B avec l'accord des sous-commissions de gestion et des finances très régulièrement consultées et tenues au courant.

C'est une opportunité de chantier qu'il ne fallait pas laisser passer. Et malheureusement, les mauvaises surprises aussi sont apparues :

- dépollution,
- retard dû à la gestion de cette dépollution et surcoût de locations pour coordonner vie de l'école et chantier,
- plusieurs mauvaises surprises importantes liées au bâtiment A, bâtiment le plus ancien,
- carbonatation des superstructures,
- système électrique défectueux,
- dalle à renforcer sur la salle de sport,
- canalisations défectueuses...

Le rapport 19.011 présente très clairement les difficultés rencontrées en cours de chantier, mais aussi l'ensemble des économies à venir que cette rénovation conséquente va permettre ainsi que les valeurs ajoutées incontestables et non contestées. Le groupe socialiste acceptera le projet de décret pour l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2'880'000 frs pour finaliser la rénovation du CPLN. Ce montant représente, dépollution mise à part, 5,9 % du montant accordé pour les travaux, soit la sous-estimation des divers et imprévus. Ce n'était en fait qu'une fausse économie.

Le groupe socialiste se pose néanmoins quelques questions :

- Les études préalables et préparatoires ont-elles été suffisamment poussées ?

- *Un suivi plus serré et rigoureux par le service des bâtiments et de l'architecte n'aurait-il pas dû être mis en place dès le début ? D'autres gros crédits sont à venir, il faudra y être attentifs.*
- *Le site n'était pas inscrit au cadastre neuchâtelois des sites pollués, qu'en est-il de la tenue de ce registre Canepo ?*
- *Devons-nous nous attendre à d'autres situations similaires ?*

*Le postulat de la commission amendé par le Conseil d'État et la commission de gestion demandant d'étudier la faisabilité et la rentabilité d'une extension des panneaux photovoltaïques ne devrait pas se discuter. C'est une évidence, compte tenu de la surface de toitures et de façades de beaucoup de bâtiments, y compris le CPLN et de l'urgence climatique, même si elle est décriée sur certains bancs...*

*Il faut aller de l'avant. »*

- *Le décret a été accepté par 78 voix sans opposition.*